



Le 150e de Mont-Carmel au cœur de la saison estivale 2017.

Vous êtes cordialement invités au lancement de la saison estivale 2017.

Ce sera l'occasion de présenter la programmation du 150e ainsi que les activités estivales 2017. Nous dévoilerons également la chaise du 150e réalisée par la Résidence Pierrette-Ouellet. Venez célébrer avec nous ce moment important.

Nous vous prions de bien vouloir confirmer votre présence à Marie-Ève Paradis, agente de développement et de loisirs.

8 juin 2017 à 17h30

Résidence Pierrette-Ouellet, 180 Côte Blais



Spectacle des élèves de l'École Notre-Dame

Le comité bibliothèque de l'école Notre-Dame veut remercier toute la population qui est venue encourager nos jeunes lors du spectacle de variétés du 11 mai dernier. Nous sommes fiers de nos petits et grands qui ont mis beaucoup d'énergie afin de vous présenter un spectacle de qualité. Merci à la fabrique pour la location de l'église. Un beau 1 500\$ de profit a été amassé. Les élèves auront, très prochainement, une bibliothèque d'école agréable à découvrir. Encore MERCI!

Vente de garage

Cette année, la vente de garage se tiendra le **dimanche 6 août** de 10 h à 16 h. Toutes personnes intéressées à s'inscrire doivent en aviser monsieur Lauréat Jean au 418-498-2456 de préférence sur l'heure du dîner ou madame Colette Beaulieu au 418-498-4277, et ce, avant le 23 juillet. Après les inscriptions le tracé sera disponible à l'Épicerie chez Daniel comme par les années passées. La piste de danse de la scène du Parc Jean-Claude Plourde est disponible pour faire l'installation de vos tables.

Règlement sur l'installation et le remplissage des nouvelles piscines

Veillez noter qu'il est obligatoire d'obtenir un permis pour construire une piscine, et ce auprès de monsieur Donald Guy à la MRC au 418-492-1660 poste 225.

De plus, le remplissage d'une nouvelle piscine doit se faire hors du réseau d'aqueduc. Pour plus d'information, contacter Pierre Roussel, directeur des travaux publics, au 498-2050 poste 106.

Fin de la collecte des meubles réutilisables

Comme vous le savez, Co-éco offrait depuis quelques années le service Écomeubles pour les MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup. Ce service consistait en une cueillette de meubles réutilisables gratuite pour les citoyens.

Comme nous avons constaté que la demande est de plus en plus faible et que la qualité des meubles est insuffisante pour le ré-emploi, Co-éco a pris la décision de ne plus offrir ce service.

Déchets monstres

Veillez prendre note que la collecte des gros rebuts aura lieu le 12 juin prochain. La collecte aura lieu cette seule journée pour tous les secteurs.



Bureau municipal

22, rue de la Fabrique
Tél. : 418 498-2050
Télec. : 418 498-2522

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30
Vendredi :
8 h 30 à 12 h

www.mont-carmel.ca

info@mont-carmel.ca



RÈGLEMENT D'ARROSAGE:

Avec le beau temps qui arrive, nous vous rappelons qu'il y a un règlement d'arrosage à respecter. En voici quelques extraits. Pour plus d'informations vous pouvez téléphoner à la municipalité: 418 498-2050

7.2 Arrosage de la végétation

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

7.2.1 Périodes d'arrosage

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h et 23 h les jours suivants :

- ☑ un jour où la date est un chiffre **pair** pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre **pair**;
- ☑ un jour où la date est un chiffre **impair** pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre **impair**.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

7.2.2 Systèmes d'arrosage automatique

Un système d'arrosage automatique doit être équipé des dispositifs suivants :

- ☑ un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie, empêchant les cycles d'arrosage lorsque les précipitations atmosphériques suffisent ou lorsque le taux d'humidité du sol est suffisant;
- ☑ un dispositif anti refoulement à pression réduite pour empêcher toute contamination du réseau de distribution d'eau potable;
- ☑ une vanne électrique destinée à être mise en oeuvre par un dispositif de pilotage électrique et servant à la commande automatique de l'arrosage ou du cycle d'arrosage. Celle-ci doit être installée en aval du dispositif anti refoulement;
- ☑ une poignée ou un robinet-vanne à fermeture manuelle servant exclusivement en cas de bris, de mauvais fonctionnement ou pour tout autre cas jugé urgent. La poignée ou le robinet-vanne doit être accessible de l'extérieur.

Toutefois, un système d'arrosage automatique, installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement et incompatible avec les exigences de cet article, peut être utilisé, mais doit être mis à niveau, remplacé ou mis hors service avant le 1er janvier 2015.

7.2.3 Nouvelle pelouse et nouvel aménagement

Malgré l'article 7.2.1, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 7.2.1, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation. Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.

À VENIR À MONT-CARMEL

Juin

9 juin: Tombée du journal de juillet
22 juin : Bureau fermé à 12h
23 juin : Bureau fermé
22 au 25 juin : Fête du 150^e
26 juin: Début du terrain de jeux
29 juin : Bureau fermé à 12h

30 juin : Bureau fermé

Juillet

3 juillet : Séance du conseil
5 juillet : Mercredis du Parc:
Noise for lunch
9 juillet : Tombé de l'Express d'août

12 juillet : Mercredis du Parc:
Duo Samuel et Isabelle

19 juillet : Mercredis du Parc:
Pic Blanc

26 juillet : Mercredi du Parc
Sébastien Caron

Pour vous inscrire à l'**Infolettre** et recevoir périodiquement un courriel au sujet des activités et des actualités de Mont-Carmel, envoyez un courriel à l'adresse : developpement@mont-carmel.ca

Vous voulez faire connaître vos activités par le bulletin municipal? Envoyez vos textes à l'adresse : developpement@mont-carmel.ca